



PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL Le 29 mai 2019, à Paris

Membres ayant participé à la téléconférence : Fabien CARRETTE-LEGRAND, François DULPHY, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES

Il est constaté que 5 Membres étant présents, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer par voie de téléconférence sous la présidence de Jean-Marie MEURANT.

I. Commissions

CNSB

Le Bureau Fédéral valide les PV5, PV6, PV7, PV8 et PV9 de 2019 présenté par la CNSB.

CFTE

Intervention du président de la Commission Fédérale Terrains et Équipements pour présenter aux membres du Bureau Fédéral les particularités du budget de sa commission et demander que soit mis à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur un ajustement du budget prévisionnel 2019 afin d'intégrer les recettes actées sur le dossier de la construction du nouveau terrain de Softball de la ville d'Evry.

II. Demandes, Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline

Paris Beccrews Baseball Club (075047)

Sur proposition de la CNSB, le Bureau Fédéral accorde une dérogation conforme à l'article 32.02.01 des RGES 2019 pour le Paris Beccrews Baseball Club (075047), club affilié pour la première fois en 2019 évoluant dans le championnat régional de plus bas niveau d'Île de France, afin de lui permettre d'utiliser jusqu'à 5 joueurs mutés présents simultanément sur la feuille de score.

Paris Université Club (075003)

La demande du Paris Université Club (075003) d'organisation d'une rencontre avec un club étranger (Marl Sly Dogs (Allemagne)) catégorie 18U date 27/04/2019 (validé provisoirement par le SG) est accordée par le Bureau Fédéral.

Baseball Club de Nevers (058003)

Le Baseball Club de Nevers se trouvant dans des difficultés profondes d'ordre de vie associative a pris la décision de présenter un forfait sportif général pour la saison 2019 au sein de la Ligue Bourgogne Franche-Comté afin de travailler sur un plan de sauvegarde des activités et ainsi éviter toute dissolution du club.

N'ayant plus la capacité d'offrir une pratique compétitive à ses licenciés, le club sollicite d'obtenir l'autorisation pour permettre à certains de ses joueurs, conformément à l'article 14-1 et suivants des Règlements Généraux, de poursuivre l'aventure sportive en demandant une extension de licence vers un autre club.

Le Bureau Fédéral après en avoir débattu autorise les joueurs du club à solliciter une extension de licence pour la saison 2019.

III. Vie Fédérale

Afin de permettre aux clubs le souhaitant de finaliser leur candidature, la date limite de dépose des dossiers pour l'organisation du Challenge de France 2020 est repoussée au 14 juin 2019.

Ententes

Le Bureau Fédéral valide l'entente suivante approuvée par la CNSS :

- BCF Web's (BCF (075027) / Noisy Le Grand Web's (093003)), championnat national D2 de Softball féminin 20+, droits sportifs BCF (075027),

IV. Ordre du jour du Comité Directeur du 15 juin 2019

- Approbations
- Commissions
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Divers
- D.T.N.
- Vie du siège
- Vie Fédérale

Arrivé du Président SEMINET retenu au CNOSE par le Président MASSEGLIA. Le Président remercie Jean-Marie MEURANT d'avoir présidé ce Bureau Fédéral et remercie les participants pour le travail effectué.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h27.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Jean-Marie MEURANT
Président de séance

Thierry RAPHET
Secrétaire Général